

Polices de fonds distincts de la Canada Vie

Série privilégiée 2

Contrat émis par La Compagnie d'Assurance
du Canada sur la Vie

Option à intérêt garanti et option à intérêt quotidien

La police de rente individuelle à capital variable de fonds distincts de la Canada Vie, série privilégiée 2 (le « contrat ») est par les présentes modifiée et reformulée en date du 20 janvier 2026 afin d'offrir des placements garantis, comme l'option à intérêt quotidien (OIQ) et l'option à intérêt garanti (OIG).

Toutes les autres modalités énoncées dans le contrat demeurent inchangées.

Fait pour la Canada Vie à Winnipeg, au Manitoba, le 20 janvier 2026



David Harney
Président et chef de la direction,
Great-West Lifeco



Fabrice Morin
Président et chef de la direction,
Canada Vie, Canada

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes:
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London, ON N6A 4K1

SiteWeb: [Série privilégiée 2 Contrat \(F46-8425\)](#)

Courriel : isp_customer_care@canadalife.com

Téléphone: **1-888-252-1847**